

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_160

Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Transfert du personnel de la Ville d'Hazebrouck au tableau des effectifs de la CCFI

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_160

Objet : Transfert des compétences Eau et Assainissement des eaux usées - Transfert du personnel de la Ville d'Hazebrouck au tableau des effectifs de la CCFI

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération en date du 19 septembre 2023 de transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial de la CCFI en date du 7 novembre 2023 ;

Considérant que le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre ;

Considérant le transfert de la régie des eaux de la Ville d'Hazebrouck au 1er janvier 2024 ;

Considérant que les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que le transfert des agents nécessite la création d'emplois permanents ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le transfert des agents de la Ville d'Hazebrouck à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure à compter du 1er janvier 2024 et la création au tableau des effectifs les emplois correspondants :
 - Monsieur Armand BOUTIN, adjoint technique à temps complet,
 - Monsieur Malik HALOUANE, agent de maîtrise principal à temps complet,
 - Monsieur Christophe INGELAERE, adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet,
 - Madame Virginie IOOS, adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - Monsieur Eric JOURDAIN, Agent de maîtrise principal à temps complet,
 - Monsieur André ROBILLIART, Technicien principal de 1ere classe à temps complet,
 - Monsieur Pascal SERRURE, agent de maîtrise principal à temps complet,
 - Monsieur Frédéric WESTRELIN, adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
 - Monsieur Fabrice MAHIEU, adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet,
 - Monsieur Aymeric ROBILLIART, adjoint technique contractuel à temps complet,
 - un emploi d'électro-mécanicien dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet,
 - un emploi de responsable du service eaux et assainissement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet,

- deux emplois de fontainier à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Marjorie VANDENBERGHE

Le Président,



Valentin BELLEVAE